

DOSSIER : NÉONICOTINOÏDES

par Olivier FERNANDEZ

VERS L'INTERDICTION DÉFINITIVE DES NÉONICOTINOÏDES, L'APICULTURE FRANÇAISE RESTE MOBILISÉE !

INVENTION DES NÉONICOTINOÏDES

1985

L'ingénieur japonais **Shinzo Kagabu de la société Bayer** invente une nouvelle famille de pesticides : **les néonicotinoïdes**.

1991

1ère commercialisation d'un néonicotinoïde. Cela fait donc maintenant 26 ans que notre environnement est pollué par cette famille de molécules.

1994

Mise sur le marché français du premier néonicotinoïde, le célèbre **GAUCHO** à base d'imidaclopride. C'est à partir de cette date-là que des mortalités spectaculaires ont été identifiées chez les apiculteurs français. Dans le même temps la production de miel de tournesol a connu une chute libre.

MODE D'ACTION



© Jean-Marc BONMATIN du CNRS

Les néonicotinoïdes sont principalement utilisés en agriculture en **enrobage de semences**. Dès la germination de la graine, les racines de la plante vont alors se gorger du néonicotinoïde qui l'entoure. On dit alors que le néonicotinoïde est **systémique**, c'est-à-dire qu'il est présent dans tout le système de la plante : **des racines jusqu'au nectar et au pollen**. Les néonicotinoïdes sont aussi très utilisés en traitement foliaire, en injection dans les troncs, en granules dans la raie de semis, en traitement du bois, etc, jusqu'au traitement antiparasitaire de nos animaux domestiques ou des élevages.



AVANTAGES

Le monde agricole vit une véritable révolution, car avec l'enrobage de semences, la plante est traitée préventivement (contrairement à la maxime « les antibiotiques, c'est pas automatique », et bien ici « les néonicotinoïdes, c'est automatique ») et le produit n'a pas à être répandu par l'agriculteur, puisque les semences achetées en sont déjà joliment enrobées.

Autre avantage, le produit s'attaque à tous les ravageurs des cultures et ceci durant toute la durée de vie de la plante !



INCONVÉNIENTS

Le traitement est préventif, c'est-à-dire que l'on utilise un produit, qui n'était pas utile (absence de ravageurs), ou en moindre quantité (adaptation au ravageur).

Les néonicotinoïdes sont très persistants dans l'environnement, c'est-à-dire qu'ils s'y maintiennent de longues périodes et qu'ils ne font souvent que se déplacer sans être dégradés. Leur rémanence dans les sols peut atteindre plusieurs années (thiaclopride : 3 ans ; imidaclopride : 5 ans ; clothianidine : 30 ans).

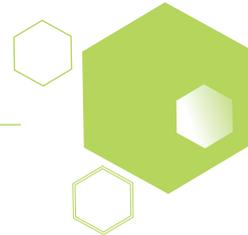
Le couplage de leur très faible biodégradabilité et de leur solubilité dans l'eau, fait qu'ils contaminent les eaux de surface et pénètrent dans la terre, jusqu'à contaminer aussi les nappes phréatiques. C'est le cas du Gaucho, composé de la matière active imidaclopride. L'imidaclopride était la 50ème substance retrouvée dans l'eau en 2008, depuis 2013 elle a atteint la 15ème place ...

Le saviez-vous ?

Le mode d'action des néonicotinoïdes sur le système nerveux des insectes a mis en évidence la faiblesse et l'insuffisance des tests d'homologation obligatoires.

Rédiger les protocoles de nouveaux tests permettant de mesurer les effets sublétaux des pesticides a été le travail prioritaire du Groupe Méthodes Abeilles/Pesticides qui a été réactivé en 2006 par Hervé GAYMARD à la demande de l'ONG Terre d'Abeilles

VERSUS



Le tableau suivant a été publié par le docteur Jean-Marc Bonmatin (chercheur au CNRS d'Orléans) et présente la toxicité de différents pesticides (dont les néonicotinoïdes en rouge) par rapport au célèbre DDT interdit en 1972... La question que le SNA a posé à plusieurs reprises aux différents ministères est : « Comment peut-on mettre sur le marché des molécules dont la toxicité dépasse de plusieurs milliers de fois celle du DDT pourtant interdit depuis plus de 40 ans ? »

Insecticides : toxicité / abeilles (DL₅₀ ng/ab)

pesticide	®	Use	Dose g/ha	LD50 ng/ab	Tox/DDT
DDT	Dinocide	insecticide	200-600	27 000.0	1
thiaclopride	Proteus	insecticide	62,5	12 600.0	2.1
amitraze	Apivar	acaricide	-	12 000.0	2.3
acetamiprid	Supreme	insecticide	30-150	7 100.0	3.8
coumaphos	Perizin	acaricide	-	3 000.0	9
methiocarb	Mesurool	insecticide	150-2200	230.0	117
tau-fluvalinate	Apistan	acaricide	-	200.0	135
carbofuran	Curater	insecticide	600	160.0	169
λ-cyhalothrine	Karate	insecticide	150	38.0	711
thiaméthoxam	Cruiser	insecticide	69	5.0	5 400
fipronil	Regent	insecticide	50	4.2	6 475
imidaclopride	Gaucho	insecticide	75	3.7	7 297
clothianidine	Poncho	insecticide	50	2.5	10 800
deltamethrine	Décis	insecticide	7,5	2.5	10 800

Dr. JM Bonmatin (CNRS) France, données publiées dans Pisa et al., Environ Sci Pollut Res (2015) 22:68-102, page 70 (DOI 10.1007/s11356-014-3471-x)

EN QUELQUES DATES ...

 1999
Suspension du Gaucho sur tournesol

2004
Suspension du Gaucho sur maïs 

2005
Suspension du fipronil (Régent) sur toutes les cultures (mais pas en usage vétérinaire)

2011
Le Conseil d'État annule les autorisations du Cruiser pour maïs en 2008, 2009 et 2010.

 2012
Suspension du Cruiser sur colza

Avril 2013
Moratoire européen pour 3 néonicotinoïdes parmi 6. Mais sans vrai effet, comme en France où les quantités vendues ont bondi de 31 % entre 2013 et 2014.



LE COMBAT FACE AUX MORTALITÉS

L'ensemble des apiculteurs s'est mobilisé pour faire interdire ces molécules. Des grandes manifestations ont été organisées, notamment celle à Paris sous la Tour Eiffel du 17 décembre 1998 organisée sous la bannière de la Coordination des apiculteurs de France, sur initiative de Frank ALÉTRU.

Le saviez-vous ?

Les néonicotinoïdes sont jusqu'à **10 800 fois plus toxiques que le DDT pour l'abeille**. Dans le jargon on les surnomme « les néonics ».

La France est un des premiers utilisateurs de pesticides en Europe et dans le top au niveau mondial avec les Etats-Unis et le Japon, pour citer d'autres pays développés.

Les procédures judiciaires engagées au TGI de Paris et de St Gaudens ont malheureusement abouti à des non-lieux après de longues années et face à une armada d'avocats. Il restait alors la voie législative et politique.

Un combattant breton au Sénat :



Joël Labbé, sénateur du Morbihan a pris à cœur ce combat des pesticides. Il a donné son nom à la loi qui interdit désormais l'utilisation des pesticides par les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2017 et par les jardiniers amateurs à partir du 1^{er} janvier 2019.

En février 2015, il propose l'adoption d'une résolution sénatoriale (sans effet contraignant) pour un moratoire sur les néonicotinoïdes. Comme très souvent, l'avis est défavorable du côté Ministère de l'Agriculture avec pour résultats :
Pour : 64 / Contre : 248

Le sénateur Joël LABBÉ

Suite à ce vote et aux moqueries en tout genre, le sénateur Joël LABBÉ a décidé de retirer sa cravate dans l'hémicycle jusqu'à l'adoption de mesures en faveur des pollinisateurs.



Remise de la ruche à la députée Delphine BATHO par Olivier FERNANDEZ (SNA) et Jacques DEBENEST, responsable du rucher-école

Projet de loi « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » :

C'est dans ce contexte que l'ancienne Ministre de l'Écologie Delphine BATHO (alors députée des Deux-Sèvres) a inséré avec l'appui de ses collègues Gérard BAPT et Jean-Paul CHANTEGUET, le célèbre « amendement 51 quaterdecies ».

Si celui-ci prévoyait initialement une interdiction totale de tous les insecticides néonicotinoïdes au 1^{er} janvier 2017, le vote final du 20 juillet 2016 a repoussé l'interdiction au 1^{er} septembre 2018 avec des possibilités de dérogations jusqu'au 1^{er} juillet 2020.



Madame la députée, Delphine BATHO

**LE SYNDICAT
APICULTEURS MIDI-PYRÉNÉES,
UN SYNDICAT DYNAMIQUE
ET ENGAGÉ !**



RETOUR SUR LE COMBAT MENÉ PAR LE SYNDICAT APICULTEURS MIDI-PYRÉNÉES

Lorsque l'amendement demandant l'interdiction des néonicotinoïdes a été introduit dans le cadre de la loi Biodiversité, nous avons concentré nos efforts sur **le Sénat**.

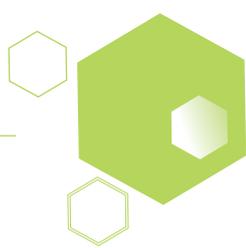
Pourquoi ? Car le Sénat avait déjà dû se prononcer un an auparavant dans le cadre de la proposition de Joël Labbé.

A cette occasion, M. Labbé avait demandé un « **scrutin public** ». L'avantage d'un scrutin public c'est de connaître le vote émis par chaque sénateur et de ne pas avoir seulement le résultat brut. Le scrutin public nous a permis de voir que **seuls 64 sénateurs sur 348 avaient voté pour une interdiction**. Nous avons donc envoyé un courrier à l'ensemble des sénateurs français pour leur exposer notre argumentaire et nous avons sollicité un rendez-vous avec le maximum de sénateurs et en priorité ceux du Gers et de la Haute-Garonne (les deux départements d'implantation de notre syndicat). Dans la Haute-Garonne, sur les cinq sénateurs un seul avait voté pour. Suite à nos rencontres nous avons obtenu l'accord de principe de 3 des 5 sénateurs. Deux autres sénateurs (un LR et un PS) avaient refusé de nous rencontrer, et pour eux leur position était arrêtée, ils ne voteraient pas une interdiction !



DOSSIER : NÉONICOTINOÏDES

FACE AU REFUS DES SÉNATEURS DE VOTER L'INTERDICTION ET À LEUR VOLONTÉ DE SOUTENIR L'AGROCHIMIE, QUE POUVAIENT FAIRE NOS SYNDICATS ?



Nous avons donc imaginé tourner cette situation en dérision, en faisant une **manifestation humoristique pour demander PLUS de pesticides**. Pour l'occasion, nos sénateurs ont été renommés : Claude Raynal (devenu Claudius Raynicide) et Alain Chatillon (Alain Pestillon), « **Pestillon et Raynicide = Pesticide !** ».



Le cortège composé d'une cinquantaine d'apiculteurs et de jardiniers demandait de soutenir les deux sénateurs pro-pesticides. Pour affirmer cela, nous avions une scientifique de l'entreprise Monsanto qui rassurait tout le monde sur les bienfaits de ces molécules. Notre scientifique animait une table avec une roue multicolore. Les passants devaient faire tourner la roue et en fonction de la couleur sur laquelle s'arrêtait l'aiguille, on leur offrait alors un verre d'imidaclopride, thiaméthoxam, ... avec un « M&M's » représentant la graine enrobée. Seul opposant notoire dans le cortège, un prêtre qui prononçait les 10 commandements pour une agriculture locale, bio et respectueuse des abeilles.

Pour visionner la vidéo : flashcode en haut de page ou <https://www.youtube.com/watch?v=qZL8ao2mMx8>

En parallèle de cette manifestation, nous avons participé à tous les vœux où nous savions que nos « amis sénateurs » seraient présents : ville, département et région. Nous avons eu alors quelques discussions publiques sur le sujet. Puis pour ajouter à la pression, nous avons convaincu leurs partis de prendre position sur ce sujet, ce qui fut fait ! Le parti socialiste qui dirige le département a adopté notre vœu demandant une interdiction totale des néonicotinoïdes à l'unanimité et le parti Les Républicains en a fait de même au conseil municipal de Toulouse. Suite à cet épisode, un sénateur s'est abstenu, l'autre a fait un communiqué pour annoncer que dorénavant, il soutiendra un principe d'interdiction ! Comme quoi, notre entêtement a payé !



Manifestation le 15 mars 2016 devant l'Assemblée Nationale.



Julia SIMON (SNA), François VEILLERETTE (porte-parole de Générations futures), Frank ALETRU (SNA)

À l'appel de plusieurs ONG (dont le SNA, la LPO, ...) nous sommes allés manifester devant l'Assemblée Nationale pour demander aux députés de voter pour une interdiction des néonicotinoïdes. L'après-midi, nous avons tenté de faire un plaidoyer en rencontrant un maximum de députés. Mais dans les couloirs plusieurs autres personnes de l'agrochimie étaient présentes et avec, d'après les dires d'un député, des propositions parfois sympathiques... Nous avons alors convaincu certains députés LR qui n'osaient pas s'opposer à la consigne de leur groupe (qui était de voter contre l'interdiction) de sortir au moment du vote. Ce qui a été fait !

Résultat du vote : 30 voix pour l'interdiction et 28 contre.

Après cette rude bataille nous avons fait le lendemain un communiqué de presse pour annoncer que nous allions offrir à chacun des trois députés porteurs de cet amendement une ruche : Delphine Batho, Gérard Bapt et Jean-Paul Chanteguet. Une façon de féliciter leur courage (eux qui avaient dénoncé le courrier de Stéphane Le Foll, qui les enjoignait de retirer cet amendement) et en même temps de montrer à l'agrochimie croisée dans les couloirs, que nous aussi nous pouvions faire des cadeaux, mais que les nôtres étaient sans aucun doute bien moins onéreux et surtout publics !



Remise de la ruche au député Gérard BAPT © Sophia THÜM

Remise des 700 000 signatures à Ségolène Royal.



Le 16 juin, grâce au travail de la fondation Nicolas Hulot, nous avons pu être reçus au **ministère de l'Environnement** et remettre à la Secrétaire d'État à la Biodiversité Mme Barbara Pompili et à Mme Ségolène Royal Ministre de l'Environnement, la pétition demandant une interdiction totale des néonicotinoïdes.

Ce jour-là, nous avons annoncé à Madame la Ministre que nous lancerions prochainement un appel et que nous mettrions en lumière toutes les personnes qui nous aideront pour arriver à cette interdiction. Elle nous a alors annoncé sa volonté d'être à nos côtés et elle demanderait une interdiction pour 2018.

« L'Abeille du 18 Juin ® »

Le 18 juin, nous avons lancé à Toulouse un appel face aux lobbys de l'agrochimie qui combattent sans cesse nos messages de protection des pollinisateurs.

Le texte est celui du général de Gaulle prononcé le 18 juin 1940, repris à plus de 50 % et adapté à notre combat.

Il a été mis en scène par Stéphane Battle (directeur de la compagnie « Le grenier de Toulouse ») et interprété devant des élus représentant toutes les fonctions et partis (maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux, ...) en l'Hôtel d'Assézat à Toulouse.

C'est dans ce magnifique Hôtel que siège les académies toulousaines (dont la plus vieille d'Europe, celle des « Jeux Floraux »), mais aussi la Fondation Bemberg. Une fondation consacrée à la peinture et dont l'un des plus vieux tableaux est celui de Cranach sur l'apiculture avec Vénus et Cupidon. Le Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées a installé en guise de partenariat et de symbole, trois ruches dans la tour de ce plus bel hôtel particulier toulousain.



Hôtel d'Assézat, Toulouse
© Laure LARRIEU

" L'Abeille du 18 juin 2016 " reprend la déclaration faite par le Général de Gaulle le 18 juin 1940.
Tous les passages soulignés sont ceux d'origine.

L' ABEILLE DU 18 JUIN 2016

*Appel solennel en la région du pastel et de la violette.
Hôtel d'Assézat, Toulouse.*

«Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des **entreprises d'agrochimie**, ont formé un front commun.

Ce front commun, alléguant la défaite de nos paysans, s'est mis en tête, que notre modèle agricole devait muter et nos paysans devenir des ouvriers agricoles dépendants des **produits phytosanitaires**. Mais peut-on faire la guerre au vivant, à ces insectes majoritaires sur terre, sans faire des victimes civiles ?

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de cet **agroBusiness**...

Infiniment plus que leur nombre, ce sont leurs **tactiques** qui nous font reculer. Ce sont les premiers résultats, nous laissant songer que cette chimie pouvait nous permettre de produire plus et dans de meilleures conditions sanitaires qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Il est désormais prouvé que ces molécules n'augmentent plus les rendements agricoles, mais qu'**elles polluent dangereusement** et **durablement** les eaux, les sols, l'air et les plantes.

Les **néonicotinoïdes** sont des **perturbateurs endocriniens** potentiels, qui menacent la santé des fœtus, des enfants, des femmes, des hommes vivants et peut-être à venir.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'**espérance** doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non!

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que **rien n'est perdu** pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car **la France n'est pas seule** ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a les scientifiques, les outils et la capacité de changer pour un **modèle meilleur** pour nos **agriculteurs** et nos **concitoyens**. Elle peut faire bloc et redonner un espoir à l'ensemble des **insectes** pollinisateurs qui meurent dans un silence assourdissant, celui des grains de pollen attendant leurs passages pour donner la **vie** !

Cette guerre au vivant n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. **Cette guerre est une guerre mondiale**. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour inverser la tendance. Foudroyés aujourd'hui par cette **course au profit**, nous pourrions vaincre dans l'avenir par l'engagement de tous et le **courage de nos élus**. Le destin du monde est là.

Nous, Syndicat National d'Apiculture, Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées, actuellement à Toulouse, invitons les élus français qui se trouvent en responsabilité ou qui viendraient à s'y trouver, à tout faire pour que notre santé et celle des insectes pollinisateurs ne soit pas une antienne, mais une priorité absolue.

Quoi qu'il arrive, la **flamme** de la résistance française **ne doit pas s'éteindre**.

Demain, comme aujourd'hui, nous nous exprimerons face aux médias.»



SYNDICAT
NATIONAL
D'APICULTURE
Partenaire de la Biodiversité



L'Abeille
de France

L'Académie de l'Abeille d'Or®

Après ce long combat qui n'est pas terminé, même si la loi est passée, nous avons souhaité remercier les personnes nous ayant accompagnés dans ce combat et les garder mobilisées à nos côtés.

Nous avons alors décerné **une Abeille d'Or** (qui n'est pas en or bien sûr !) à **15 personnalités françaises** (apiculteurs, chercheurs, société civile et élus).

LES RÉCIPENDIAIRES DE L'ACADÉMIE :

Ségolène ROYAL	Jean-Michel FABRE
Delphine BATHO	Gérard ONESTA
Martin GIURFA	Jean-Jacques BOLZAN
Gérard BAPT	Jean-Paul CHANTEGUET
Joseph HEMMERLÉ	Patrick JIMENA
Frank ALÉTRU	François VEILLERETTE
Denis SAPÈNE	Stéphane BATLLE

L'Académie fut fondée pour la Saint Ambroise (Saint patron des apiculteurs) en l'Hôtel d'Assézat à Toulouse, sous le haut patronage du célèbre photographe reporter Yann ARTHUS-BERTRAND !



Olivier FERNANDEZ et Yann ARTHUS-BERTRAND,
© Bernard SKRZEK



Insigne officiel de l'Académie.



Olivier FERNANDEZ, Yann ARTHUS-BERTRAND,
Delphine BATHO, Jean-Paul CHANTEGUET, Gérard BAPT

Retrouvez plus d'informations sur
www.academie-abeille-or.org

Le saviez-vous ?

La loi prévoit une interdiction des néonicotinoïdes pour le **1^{er} septembre 2018**.

Néanmoins, les lobbys ont réussi à faire passer des possibilités de dérogations jusqu'en 2020...

Mais de notre côté nous avons réussi à y insérer que toute dérogation devra être signée **obligatoirement** par 3 ministres : l'agriculture, la santé et l'environnement.

Nul doute que les dérogations seront quasi-impossibles si nous restons vigilants et d'autant plus si Monsieur Hulot est toujours ministre de l'Environnement !